

Communiqué

de Presse

08 janvier 2021



Vaccination Covid : la Fédésap salue la prise en compte du secteur de l'aide à domicile et propose des mesures opérationnelles à sa mise en œuvre

De la nécessité d'étendre la vaccination à toute la profession sans barrière d'âge

À la demande d'une grande partie du secteur, Monsieur Olivier Véran a annoncé, le 5 janvier sa volonté d'étendre la vaccination prioritaire aux aides à domicile volontaires de plus de 50 ans et aux personnes en perte d'autonomie vivant à domicile.

Cette mesure de bon sens permettra une fois de plus de rappeler que les efforts de prévention, d'information et d'accompagnement à la vaccination doivent se faire prioritairement auprès des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile représentant plus de 90% de la population âgée. Il est donc primordial de se concentrer également sur les 400 000 aides à domicile qui aident et accompagnent nos aînés au quotidien.

Même s'il est concevable qu'il faille prioriser, la Fédésap insiste sur la nécessité d'étendre le plus rapidement possible la vaccination à toute la profession. L'âge moyen des aides à domicile étant de 47 ans, ce « *filtre* » exclut de la vaccination prioritaire plus de 150 000 professionnels qui accompagnent pourtant des personnes âgées ou en situation de handicap, elles-mêmes vulnérables.

Lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 6 janvier, en présence de Madame Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'autonomie, la Fédésap a demandé la mise en place d'un système simple s'appuyant prioritairement sur les services de santé au travail compétents en termes de prévention et de sécurité au travail. Cette infrastructure a en effet le mérite de la proximité et la possibilité d'assurer un suivi médical des professionnels de l'aide à domicile.

Dans l'attente de précisions opérationnelles pour la vaccination des aides à domicile, la Fédésap encourage le Gouvernement à faire des SAAD¹ les relais de la campagne de vaccination auprès de nos aînés.

En effet, il est urgent de penser l'accompagnement à la vaccination de nos aînés en dehors du seul prisme des EHPAD. Le Gouvernement a ainsi la possibilité de s'appuyer sur un réseau de plus de 9 000 SAAD présents sur tous les territoires et sur le professionnalisme de tout un secteur dont il est aisément de comprendre qu'il pourrait être le bras armé de cette politique nationale de santé publique.

À la demande de la Fédésap, une nouvelle réunion devant préciser les modalités de mise en œuvre de cette campagne se tiendra avec les services du Ministère de la Santé, le lundi 11 janvier.

Contact presse

Diana Mazelin – Responsable Communication

@ : dmazelin@fedesap.org

Tel. : 01 75 43 77 20

¹ SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile